

INFORMATIONS DIVERSES POUR 2023

COMMUNE DE PAUDEX

ADMINISTRATION ET SERVICES COMMUNAUX

Bureaux

Espace Delamuraz
Route de la Bordinette 5
Case postale 40 – 1094 Paudex
021 791 12 12

syndic@paudex.ch

greffe@paudex.ch

www.paudex.ch

Horaires: du lundi au vendredi de 8 h à 12 h,
ainsi que de 13 h à 16 h les lundi et mercredi

Greffe municipal, administration générale, service du personnel

Mme Mariève Crétignier, Secrétaire municipale
021 791 12 12

greffe@paudex.ch

Service technique

021 791 12 58

technique@paudex.ch

Contrôle des habitants, bureau des étrangers, registre civique, documents d'identité, naturalisations

M. Alexis Messerli,
Préposé au Contrôle des habitants
021 791 12 12

alexis.messerli@paudex.ch

controle.habitants@paudex.ch

Bourse communale

Mme Janine Ravessoud, Boursière
021 791 12 35

bourse@paudex.ch

Manifestations, locations de salles

Mme Christine Theytaz, Secrétaire
021 791 12 12

christine.theytaz@paudex.ch

Intendance

M. Americo Suarez,
Agent d'exploitation – Intendant

intendance@paudex.ch

Voirie

M. Pascal Bessat, 079 818 76 04
M. Raphaël Nicod, 076 369 12 65
M. Ludovic Terry, 079 200 09 36

voirie@paudex.ch

URGENCES

POLICE 117

FEU 118

AMBULANCE 144

POISON 145

CENTRALE DES MÉDECINS

DE GARDE 0848 133 133

En cas d'urgence, uniquement pour une intervention sur les réseaux d'eau potable ou d'électricité, veuillez contacter le service de piquet en appelant la Police Sécurité Est lausannois au 021 721 33 11.

SERVICES UTILES

Accueil familial de jour de Pully- Paudex-Belmont-Lutry

021 721 31 68

Permanence téléphonique
du lundi au jeudi
de 7 h 30 à 11 h 30

et de 13 h 30 à 16 h 30

Permanence téléphonique
le vendredi de 7 h 30 à 11 h 30
et de 13 h 30 à 16 h

Agence d'assurances sociales (AAS)

Avenue de Villardin 3
Case postale 111

1009 Pully

021 557 83 95

Du lundi au vendredi
de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30
à 16 h 30 du lundi au jeudi
et de 13 h 30 à 16 h

le vendredi

Centre médico-social CMS Pully-Paudex- Belmont

Aide et soins à domicile

Avenue de Lavaux 63

1009 Pully

021 721 24 44

Du lundi au vendredi
de 7 h à 18 h

Centre social régional de l'Est lausannois- Oron-Lavaux CSR

Avenue de Villardin 2

Case postale 111

1009 Pully

021 557 84 00

Du lundi au vendredi
de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30
à 16 h 30 du lundi au jeudi et
de 13 h 30 à 16 h le vendredi

Collège de Paudex

Route de la Bordinette 5

Salle des maîtres

021 791 13 01

Contrôle des champignons

www.vapko.ch

Direction de l'École primaire et secondaire

Collège Arnold-Reymond

1009 Pully

021 577 97 97

École maternelle de l'entraide familiale

Inscription: Marine Frey

Route de la Bordinette 9

078 771 39 01

Entraide familiale Pully-Paudex-Belmont

www.aef.ppb.ch

État civil de l'Est vaudois

Rue du Simplon 18

1800 Vevey

021 557 07 07

Du lundi au vendredi de
8 h 30 à 11 h 30 et les mardi
et jeudi de 13 h 30 à 16 h 30

Fondation de l'enfance et de la jeunesse Pully-Paudex

Accueil collectif

(nurseries, garderies,
UAPE et APEMS)

Avenue

Étienne-Guillemin 11

1009 Pully

021 721 31 67

Inscriptions au 021 721 31 94
Le mardi, de 10 h à 12 h

Garderie

Les Petits Pas

Route de la Bordinette 7

1094 Paudex

021 791 00 54

Inscriptions: le mardi matin
et le mercredi après-midi

Gendarmerie cantonale

Route du Lac 7

1094 Paudex

021 557 18 21

Horaires du guichet:
le mardi, de 7 h 30 à 12 h,
le jeudi, de 13 h à 17 h

Justice de paix du district Lavaux-Oron

Rue Davel 9

Case postale 60

1096 Cully

021 557 82 55

Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois

Rue Caroline 11bis

Case postale 7064

1002 Lausanne

021 316 23 11

Office régional de placement (ORP)

Avenue C.-F.-Ramuz 43

1009 Pully

021 557 19 10

Office des poursuites du district Lavaux-Oron

Chemin de Versailles 6

Case postale 28

1096 Cully

021 557 83 10

Paroisse catholique

Curé modérateur

Modeste

Kisambu-Muteba

Cure catholique

Route de Lavaux 17

1095 Lutry

021 791 25 49

Paroisse protestante

Secrétariat paroissial

Avenue du Prieuré 2B

1009 Pully

021 728 04 65

Pasteur

David Freymond

021 331 56 73

Police Sécurité Est lausannois

Rue de la Poste 9

1009 Pully

021 721 33 11

Préfecture du district de Lavaux-Oron

Chemin de Versailles 6

Case postale 48

1096 Cully

021 316 07 10

Protection civile

Route de l'Industrie 15

1072 Forel (Lavaux)

021 338 03 60

Ramonage officiel

Stéphane Flückiger

Chemin du Théâtre 1A

1077 Servion

079 964 67 06

Registre foncier

www.rf.vd.ch

Romande Énergie

Commerce SA

0848 802 900

info@romande-energie.ch

www.romande-energie.ch

Service bénévole

Pully-Paudex-

Belmont-Lutry

021 728 12 13

Les lundi, mercredi

et vendredi, de 9 h à 11 h

Service de la sécurité civile et militaire

021 316 51 00

Service du feu du SDIS

Ouest-Lavaux

Urgence 118

www.sdis-ouest-lavaux.ch

Services industriels,

service de piquet

eau et électricité

021 721 31 11

(pendant les heures

de bureau)

021 721 33 11

(en dehors des heures

de bureau et jours fériés)

Unité d'accueil pour les écoliers (UAPE)

L'Escale

Route de la Bordinette 12

021 791 20 40

INFORMATIONS DIVERSES POUR 2023

AGENDA

FÊTE À PAUDEX
23 juin 2023, dès 18h

FÊTE DU 1^{er} AOÛT
Port de Paudex, dès 19h

VENTE DE VIN
15 mai 2023, dès 19h

THÉS DANSANTS POUR LES AÎNÉS
Grande Salle de Paudex

Les jeudis 2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin 2023 de 14 h à 17 h.

Organisés par Pro Senectute

GESTION DES DÉCHETS

RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS ADOPTÉ LE 4 MARS 2013

Notre guide des déchets recense toutes les informations utiles et nécessaires concernant l'élimination et le recyclage des déchets. Il est à votre disposition à l'administration communale. Ci-après, quelques extraits.

ORDURES MÉNAGÈRES

Elles doivent obligatoirement être mises dans des sacs taxés, vendus dans la plupart des commerces et à l'administration communale. Les sacs sont déposés en bordure de la voie publique le mardi et vendredi avant 7 h, sauf les jours fériés. Les immeubles et les propriétaires sortiront les conteneurs à ordures aux mêmes conditions.

IMPORTANT : tout ce qui est incinérable d'une longueur égale ou inférieure à 60 cm doit être mis dans un sac taxé de 17, 35, 60 ou 110 litres.

PAPIERS – CARTONS

Pour les habitations à plusieurs logements, le papier et le carton doivent impérativement être mis dans des conteneurs, qui seront sortis avant 7 h au bord de la voie publique le jour de la collecte. Pour les privés qui n'ont pas de conteneur, ces déchets doivent être déposés, en paquets ficelés, en bordure de la voie publique avant 7 h. Le dépôt en vrac est strictement interdit. Les cartons de grandes tailles doivent être découpés et mis dans les conteneurs ou être apportés aux déchetteries. **Le ramassage est organisé tous les vendredis, sauf le 15 avril 2022.**

DÉCHETS ENCOMBRANTS

Trois possibilités s'offrent à vous.

- Aux déchetteries, sur présentation d'une carte à commander à l'administration communale:
Perraudettaz à Pully : mardi et vendredi de 9 h à 13 h, mercredi et jeudi de 15 h à 19 h et samedi de 8 h à 15 h.
Malley à Lausanne : lundi à vendredi de 8 h à 18 h et samedi de 8 h à 15 h.
- Œuvres caritatives et vide-grenier pour les objets en bon état.
- Collecte payante, sur appel, pour les déchets encombrants de grandes dimensions (CHF 50.- pour au maximum cinq objets d'un volume total inférieur ou égal à 5 m³). Pour bénéficier de cette prestation, prendre contact avec l'entreprise Métraux Transports SA, à Savigny, au 021 784 80 70, et suivre les instructions qui vous seront données.

DÉCHETS SPÉCIAUX

Les produits spéciaux des ménages doivent être ramenés dans les commerces vendant les produits du même type. Leur reprise est gratuite. Vos médicaments sont à rapporter dans les pharmacies, vos piles dans les commerces et vos produits phytosanitaires et de traitement du bois dans les points de vente spécialisés. Certains déchets spéciaux peuvent également être déposés aux déchetteries.

Il est par ailleurs possible de les amener lors des deux journées de récolte de déchets toxiques et dangereux organisées par Pully, Belmont-sur-Lausanne et Paudex les premiers samedis de mai et octobre.

DÉCHETS VERTS

Les déchets verts doivent impérativement être conditionnés dans les conteneurs plastiques adéquats et être sortis au bord de la route le mardi avant 10 h (sauf les jours fériés, pas de ramassage). En période de taille, des fagots de branchages attachés avec de la ficelle naturelle, de maximum 1 m de long et 40 cm de diamètre (maximum 1 m³), peuvent être déposés à côté du conteneur. Les quantités supérieures doivent directement être acheminées à la compostière de la Coulette. Des conteneurs sont à disposition aux déchetteries. Seuls des petits sacs compostables, marqués d'un quadrillage en diagonale, sont autorisés.

AUTRES DÉCHETS

Alu, fer-blanc, animaux morts, appareils électriques et électroniques, canettes de boissons, capsules de café en aluminium, déchets inertes, ferraille, huile usagée, PE, PET, piles, pneus, sapins de Noël, textiles, verre: **vous référer à notre guide sur les déchets.**